

REDUIRE L'UTILISATION DES ANTIBIOTIQUES EN ELEVAGE : UN ENJEU MAJEUR DE SANTE PUBLIQUE

Les antibiotiques sont indispensables à la conduite de l'élevage mais, pour préserver leur efficacité, seules les quantités strictement indispensables doivent être utilisées.

Chaque éleveur a un rôle à jouer dans la lutte contre l'antibiorésistance, en respectant des règles simples d'utilisation, pour le bénéfice conjoint de la santé publique et de l'économie de l'élevage.



Recommandations

Chaque éleveur peut participer avec l'ensemble des acteurs concernés à la lutte contre l'antibiorésistance en respectant quelques principes simples de bonne utilisation.

- **En privilégiant au maximum la prévention et en respectant les bonnes pratiques d'hygiène et d'élevage**

Une alimentation suffisante et équilibrée, un logement adéquat bien entretenu, des actes de soins réalisés avec hygiène constituent des points clés pour avoir des animaux en bonne santé et résistant aux maladies.

Suivre ces règles de base permet de moins recourir à l'utilisation des antibiotiques.

- **En ayant obligatoirement recours au vétérinaire pour la prescription**

Le vétérinaire est la seule personne autorisée à prescrire un antibiotique. En cas de doute, il convient de l'appeler le plus tôt possible pour éviter d'agir trop tardivement, à un stade où l'infection ne peut plus être combattue. L'identification de l'affection en cause constitue un point clé.

L'utilisation d'un thermomètre permet très souvent la détection d'un épisode fébrile et d'une éventuelle infection bactérienne qui nécessite l'utilisation d'antibiotiques : soit suite à un examen par le vétérinaire du ou des animaux concernés, soit dans le cadre du protocole de soins.

- **En respectant la prescription**

La prescription du vétérinaire repose sur sa connaissance de la maladie et des médicaments vétérinaires. Les non-respects de la durée du traitement ou des doses prescrites sont des facteurs qui contribuent à augmenter de manière importante le risque d'apparition de phénomènes d'antibiorésistance.

Il est donc inutile, dangereux et éventuellement coûteux :

- d'arrêter un traitement en cours avant le terme prescrit,
 - de changer de traitement de sa propre initiative sans avis du vétérinaire,
 - de donner des doses inférieures ou supérieures à celles figurant sur l'ordonnance,
- d'influer sur le choix du vétérinaire..